

Une autre vie s'invente ici

Décision n°2025_02

La Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le 4^{ème} alinéa,

VU la délibération 2020CS23 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente pour la durée de son mandat et notamment pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée (articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la commande publique) jusqu'à hauteur de 90 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le règlement interne de la commande publique et des achats du Parc naturel régional du Luberon modifié par délibération du Comité Syndical le 26 novembre 2024 N° 2024CS73

VU le projet concernant l'élaboration du plan de paysage transition énergétique et écologique du parc naturel régional du Luberon,

VU la consultation en MAPA publiée le 6 décembre 2024 et les 6 offres reçues,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un marché de Prestations intellectuelles,

RAPPELANT qu'il s'agit d'un marché non alloti comportant une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles d'une durée totale de 18 mois,

CONSIDERANT les 6 offres reçues, ayant pu être analysées et classées,

CONSIDERANT qu'après analyse détaillée, 4 candidats ont été sélectionnés pour un entretien oral et que la commission de sélection a pu effectuer un classement,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE NOTIFIER un marché de prestations intellectuelles concernant l'élaboration du plan de paysage transition énergétique et écologique du parc naturel régional du Luberon à **l'Agence FOLLEA GAUTIER** 100 avenue Henri Ginoux, 92120 MONTROUGE,

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

D'ARRETER les montants respectifs de ce marché optionnelles et variantes (non notifiées pour le moment) à :

Prestations	Montant € HT	Montant € TTC
A notifier		
Tranche ferme	56 025,00	67 230,00
Tranche optionnelle 1	675,00	810,00
Tranche optionnelle 2	1 650,00	1 980,00
Tranche optionnelle 3	2 700,00	3 240,00
Tranche optionnelle 4	650,00	780,00
Tranche optionnelle 5	1 200,00	1 440,00
Tranche optionnelle 6	3 720,00	4 464,00
Tranche optionnelle 7	1 500,00	1 800,00
Total	68 120,00	81 744,00
Variante 1	3 150,00	3 780,00
Variante 3	16 950,00	20 340,00

DE CONFIRMER que le premier ordre de service ne notifiera que la tranche ferme d'un montant de **56 025,00 € HT soit 67 230,00 € TTC**

DE PRECISER que les tranches optionnelles et/ou les variantes seront notifiées par ordres de service en fonction des décisions ultérieures,

Article 2 :

Madame le Receveur Municipal et Madame la Présidente du Parc du Luberon sont chargées chacune, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente Décision n° 2025_02 notifiant le marché concernant l'élaboration du plan de paysage transition énergétique et écologique du parc naturel régional du Luberon à l'Agence FOLLEA GAUTIER de Montrouge (92).

Le mardi 18 février 2025

La Présidente,
Dominique SANTONI

